



DEPARTEMENT DE LA LOIRE



Syndicat Intercommunal des Terrains de Tennis du Dorlay  
MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ  
34 rue de la République  
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Communes membres : LA GRAND CROIX et SAINT PAUL EN JAREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
N°07/2023

Séance publique du : 11 octobre 2023 à 18 h 30 en Mairie de Saint Paul en Jarez

Date de la convocation : 02 octobre 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VOINOT

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 6

Membres présents à la séance :

Membres titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT

Membre suppléant : M. Pascal CALTAGIRONE

Etaient aussi présents à la séance sans droit de vote les suppléants : M. Michel MATHIE, M. Sébastien FINARELLI

Membres titulaires excusés : M. Patrick JOUBERT (donne procuration à Monsieur Pascal CALTAGIRONE)

Membres suppléants excusés : Mme Véronique HENRY, M. Pierrick MONTEIL, M. Roger SANIAL

Titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Delphine VINCENT.

Suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Sébastien FINARELLI, Madame Véronique HENRY.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat prennent acte de la communication du rapport d'activité 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le 12 octobre 2023

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Publié ou notifié le  
Le Président  
Jean-François SEUX

Le Président  
Jean-François SEUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES TERRAINS DU DORLAY  
ST PAUL-EN-JAREZ / LA GRAND-CROIX  
34 rue de la République  
BP 7  
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES TERRAINS DU DORLAY  
ST PAUL-EN-JAREZ / LA GRAND-CROIX  
34 rue de la République  
BP 7  
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Le secrétaire  
Gérard VOINOT



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)